



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

L'AVIS PUBLIC est, par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière, lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le 11 JANVIER 2021, à 20 h 00, en visioconférence, statuera sur les demandes de dérogation mineure portant sur les lots 5 922 333 et 5 877 443.

Demande de dérogation au 5235, Rang Lucieville (lot 5 992 333) :

La demande vise à permettre la construction d'une cabane à sucre sur un lot avec un potentiel acéricole sur 2.2 hectares, dérogeant ainsi à la norme prévue à l'article 1.6.72 du règlement de zonage no. 2008-230, qui indique la définition d'une érablière comme un « *peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable d'une superficie minimale de 4 hectares.* » Le potentiel acéricole de ce lot ne répond pas à cette exigence. Une dérogation de 1.8 hectares est donc demandée.

Demande de dérogation au 4227, Rang Juliaville (lot 5 877 443)

La demande vise à permettre la construction d'une serre privée de 33.15m² (5.18m x 6.4m) dérogeant ainsi à l'article 7.2.5.2, 1° du règlement de zonage (2008-230) qui décrit que « *la superficie au sol ne doit pas excéder 15 mètres carrés* » pour ce type de bâtiment complémentaire. La superficie au sol de la serre privée de la demande excède la superficie au sol permis selon règlement. Une dérogation de 18.15m² est donc demandée.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande doit le faire par courriel (info@st-edouard.com) ou par téléphone au 418-796-2971 poste 301.

Donné à St-Édouard, ce 16^{ème} jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt .

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale

Certificat de publication

Je soussignée, Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant les dérogations mineures en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir ; le bureau municipal, la salle paroissiale, le bureau de poste ainsi que sur le site Facebook et le site web de la municipalité.

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale